



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

médecine scolaire et universitaire

Question écrite n° 40091

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation de la médecine scolaire dans l'Aude. Ce département compte actuellement treize médecins scolaires pour suivre environ 56 000 élèves. Cette situation n'est pas, on le comprendra, sans poser problèmes et appelle des mesures appropriées. Il lui demande quelles sont ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

La dotation de l'académie de Montpellier en crédits de vacations de la médecine scolaire sera prochainement majorée d'une somme correspondant à deux équivalents-temps-plein de médecin. Conformément aux règles de déconcentration, l'organisation du service de promotion de la santé des élèves au plan local, et notamment la ventilation des moyens entre les cinq départements de l'académie, relève de la compétence du recteur. Ce dernier se tient à la disposition de l'intervenant pour lui donner toutes les informations souhaitées sur les mesures susceptibles d'être prises en faveur du département de l'Aude.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40091

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 janvier 2000, page 267

Réponse publiée le : 5 juin 2000, page 3430